

En ce temps-là... une femme pouvait diriger l'Hôpital de Genève : l'otage de Thermidor

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 59

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En ce temps là... une femme pouvait diriger l'Hôpital de Genève

L'OTAGE DE THERMIDOR

par Pierre du Malzac (Editions Labor & Fides)

C'est un roman historique qui se déroule à Genève à l'époque où la révolution « libère » l'Etat des aristocrates. La scène que nous reproduisons ci-dessous a lieu à l'intérieur de l'hôpital où les sans-culottes ont fait irruption. Leur chef se tourne vers l'hospitalière et lit gauchement un papier qu'il tire de sa poche :

« La Nation, poussée aux extrémités par le mauvais vouloir des aristocrates, requiert que les biens de l'Hôpital lui soient remis ; elle délègue le sieur Didier, ici présent, accompagné de représentants du peuple pour demander que les objets précieux conservés à l'Hôpital lui soient immédiatement remis pour être transportés à la Chambre de la monnaie. Plus tard, les biens de l'Hôpital seront incorporés à ceux de l'Etat qui se chargera lui-même du soin aux malades et aux dirigeants.

« Voilà ce que je devais vous lire, mon devoir est accompli, faites le vôtre, citoyenne. »

Il repila son papier et, en remettant ses grosses lunettes dans la poche supérieure de sa jaquette, il se rengorgea et présenta les hommes avinés qui l'accompagnaient.

« Nous sommes les représentants du peuple et nous venons chercher ces objets. Où sont-ils ? »

Après un discours net, la question était précise. L'hospitalière resta muette.

Puis, lentement, imperceptiblement, sa main palpa le trousseau de clés.

« Monsieur, vous avez inspecté notre maison ; j'espère que vous n'aurez pas le cœur d'en expulser les malades. Quant à ce que vous venez exécuter, personne ne m'a donné l'ordre de vous le remettre. Et, ajouta-t-elle, cinglant, pour moi, vous n'êtes personne, même avec l'ordre que vous m'avez lu. »

Désarçonné par cette réponse, Didier essaya de blâmer :

« Citoyenne, ces objets ne sont pas utiles aux malades. »

« Vous vous trompez, M. Didier, ces objets guérissent les hommes qui souffrent dans leur âme et qui veulent se tourner vers l'Etre suprême pour obtenir son aide. »

(L'hospitalière se met à lire l'inventaire où toutes les patènes et les cenèses étaient notées et, ouvrant l'armoire murale, elle désigne les objets les uns après les autres. Cela dura longtemps.)

« Mon devoir est terminé dit-elle avec calme, le vous ai montré ce que vous désiriez voir. Soyez sûrs que je ne vous donnerai rien. Je désire que vous partiez. Quant à moi, je reste là pour voir quel homme osera prendre quoi que ce soit. »

La volonté des bonnets rouges était émue : l'hospitalière avait lassé ses hôtes forcés. (C'est ainsi que le courage de cette Genevoise mata les bonnets rouges.)

Un attachant ouvrage d'un Genevois, que nous avons lu avec grand intérêt et plaisir. Vous ferez de même, ainsi que les amis auxquels vous offrirez ce livre.

A 17 ou 18 ans déjà au chevet du malade ?

Depuis quelque temps, le public et les autorités de notre pays posent la question de l'âge d'admission dans les écoles d'infirmières et demandent pourquoi il ne serait pas abaissé de 19 à 18 ans, et même à 17 ans.

On voudrait éviter par là que des jeunes filles, attirées par la profession d'infirmière, ne choisissent cependant un autre métier dont l'apprentissage peut commencer plus vite. On pense qu'en abaissant l'âge d'admission, on obtiendrait un plus grand recrutement et qu'on trouverait du même coup la solution au problème de la pénurie de personnel infirmier.

Qu'en est-il à la lumière des faits, et comment réagissent les élèves infirmières à cette question ?

Une enquête a été faite en 1962, dans quelques pays européens, sur l'âge d'admission des candidates dans les écoles d'infirmières (rapport de la commission d'étude de la conférence des directrices d'écoles d'infirmières laïques). Quatre réponses sur cinq indiquent que les pays ayant abaissé l'âge

d'entrée à 17 ans et demi le regrettent pour les raisons suivantes :

Les abandons en cours d'études sont plus fréquents (en Angleterre, 35 à 50 % ; en Suisse, aujourd'hui, 16,5 %).

Les difficultés dans la vie professionnelle et les fautes dans la spécialisation ont augmenté.

Les troubles psychologiques apparus chez les élèves se continuent chez les jeunes diplômées et mènent à l'indifférence et au découragement.

Une seconde enquête faite en Suisse par la Croix-Rouge, en août-septembre 1965, auprès de plus de 460 élèves infirmières se trouvant à la fin de leurs études, a donné les résultats suivants :

82 % de ces élèves sont d'avis qu'il faut maintenir l'âge d'admission à 19 ans.

14 % préconisent l'abaissement à 18 ans.

4 % n'ont pas d'opinion précise.

99 % considèrent le temps d'attente comme un enrichissement utile à leurs tâches futures.

Si les 82 % désirent maintenir l'âge d'admission à 19 ans, c'est selon leurs réponses, parce que :

Une maturité psychologique et physique suffisante est nécessaire pour répondre aux exigences de la profession.

Pour obtenir la confiance des malades, une certaine expérience des problèmes de la vie est nécessaire.

Des responsabilités sont confiées très tôt aux élèves infirmières.

De la fermeté et de la stabilité sont nécessaires pour résister aux diverses influences.

Pouvons-nous vraiment exiger tout cela de jeunes filles de 17 et 18 ans ?

Les directrices des écoles d'infirmières laïques reconnues par la Croix-Rouge suisse